

[Text]

agreements provide for the setting up of joint planning committees of ourselves and the province in each case, and we have already established our membership of each of these committees and the co-ordinating arrangements in Ottawa. We are ready to start and, indeed, are hoping very much that the first setting up of the work to be done will take place promptly in June, so that the detailed technical work can go forward during the summer. We would then be ready for the real policy considerations by the early fall.

• 1545

Mr. McCleave: Perhaps I can pin my interest down to a specific matter, which is the proposed Shubenacadie River Crossing. I do not know whether either of you gentlemen are familiar with it. It is a matter that has been before the Atlantic Development Board. Is it proposed that the federal and provincial governments will take joint responsibility or joint credit for the total package, or will the total package have to be approved by both levels of government, some of the package exclusively dealt with provincially, and other parts of it exclusively dealt with federally?

Mr. Kent: All of those things that are normally in the provincial or municipal sphere, which we agree to finance, are of course a matter of joint agreement. The specific projects are a matter of joint agreement between the two. This will be done on the basis of an understanding as to other main projects which the province will be going ahead with, but which must be gone ahead with if what we do by our financing is going to make sense. Equally the province on its side must have an assurance about things that have been done in the federal jurisdiction directly by the federal government, but which again they have to be sure of in order that things that they should do would make sense.

So there are really three types of things, there are purely provincial, purely federal and then the specific projects that we agree on, but on the basis of an understanding about the other two.

Mr. McCleave: Is the thinking of the departments wide enough in the sharing context to cover highway systems?

Mr. Marchand: Yes.

Mr. McCleave: And would highway systems include...

[Interpretation]

cela. Les ententes prévoient la constitution de commissions de planification mixtes pour nous et les provinces dans chacun des cas, et nous avons déjà établi la nomination des membres de chacun de ces comités les arrangements de coordination à Ottawa. Nous sommes prêts à commencer à travailler et nous espérons que nous pourrions tout mettre en œuvre très bientôt en juin, si bien que les détails techniques pourront être réglés pendant l'été, et ensuite nous serons prêts à nous lancer vraiment dans les matières de programme politique au début de l'automne.

M. McCleave: Je vais préciser mes intérêts ici. Il s'agit de la traverse de la rivière Shubenacadie. Je ne sais pas, messieurs, si vous êtes au courant de ceci. C'est une question qui a été traitée devant la Commission de développement de l'Atlantique. Est-ce que l'on compte que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux vont accepter ou assumer des responsabilités mixtes pour l'entente globale, ou est-ce que cette entente globale devra être approuvée par chacun des niveaux de gouvernement? Y aura-t-il un secteur de cette entente globale qui sera traité exclusivement par les gouvernements provinciaux, et un autre exclusivement par le gouvernement fédéral?

M. Kent: Tout ce qui relève normalement des provinces ou des municipalités, et que nous avons accepté de financer, fait l'objet d'une entente mixte. Les projets spécifiques font l'objet d'une entente mixte entre les deux niveaux de gouvernements. Bien sûr ceci se fera à partir d'une entente au sujet d'autres grands projets qui seront entrepris par les provinces, mais qui doivent être entrepris si nous allons financer de façon logique. Évidemment, les provinces doivent être rassurées au sujet de la façon dont le gouvernement fédéral a procédé dans le domaine sous sa propre juridiction, et ceci est nécessaire pour qu'elles puissent procéder de façon logique.

Il y a donc vraiment trois éléments: les secteurs purement provinciaux, purement fédéraux et, ensuite, certains projets en particulier sur lesquels nous sommes d'accord, mais qui font l'objet d'une entente au sujet des deux autres secteurs.

M. McCleave: Est-ce que la politique du ministère au sujet de la participation mixte est assez large pour englober le réseau routier?

M. Marchand (Langelier): Oui.

M. McCleave: Et, est-ce que les systèmes routiers comprendraient...